

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 10 février 2014**

**2014 PP 9** Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la délibération n° 2006 PP 42-1° des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 42-2° des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 14-1° des 27 et 28 février 2006 modifiée portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 14-2° des 27 et 28 février 2006 modifiée portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-3° des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-1° des 15 et 16 octobre 2012 portant dispositions statutaires applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-2° des 15 et 16 octobre 2012 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération 2013 PP 16 des 25 et 26 mars 2013 portant approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2014, par lequel M. le Préfet de police lui propose de modifier la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Les dispositions des tableaux figurant à l'article 1er du titre I de la délibération des 6, 7 et 8 juillet 2009 susvisée sont modifiées comme suit :

I. - Les emplois suivants sont supprimés :

- Dans la partie "Autres emplois (Catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : - Cabinet -" : l'emploi de cuisinier en second à l'hôtel préfectoral ;

- Dans la partie "Autres emplois (Catégorie C)" de la rubrique "- Service employeur : - Cabinet -" : l'emploi de chargé du suivi de l'entretien de l'hôtel préfectoral et l'emploi de chargé de mission ;

- Dans la partie "Autres emplois (Catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : - Service de la mémoire et des Affaires culturelles -" : l'emploi de chargé de mission ;

- Dans la partie "Autres emplois (Catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : - Service de la communication -" : l'emploi d'assistant d'édition de l'unité rédaction du département de la communication institutionnelle, l'emploi de chef de l'unité image du département de la communication institutionnelle et l'emploi de photographe de l'unité image du département de la communication institutionnelle ;

- Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance -" : l'emploi de chargé de mission auprès du chef du bureau de la commande publique ;

- Dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Service des Affaires immobilières -" : un emploi d'architecte conducteur d'opérations dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux, les trois emplois d'architectes conducteurs adjoints au chef de secteur, les quatre emplois d'architectes conducteurs d'opérations faisant fonction de chefs de secteurs opérationnels du département construction et travaux, l'emploi d'ingénieur des travaux responsable des missions techniques, adjoint auprès du chef du département construction et travaux et l'emploi d'ingénieur des travaux ;

- Dans la partie "Emploi de catégorie A" de la rubrique "- Service employeur : - Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques – Sous-direction de l'administration et de la modernisation -" : les deux emplois de chargés d'affaires en marchés publics ;

- Dans la partie "Emploi de catégorie B" de la rubrique "- Service employeur : - Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques – Sous-direction de l'administration et de la modernisation –" : l'emploi d'infographiste ;

- Dans la partie "Emploi de responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques – Sous-direction des systèmes d'information et de communication –" : l'emploi d'administrateur système, l'emploi de directeur de projets informatiques, chef du service études et projets logiciels, l'emploi de chef de projet des infrastructures bâtementaires et l'emploi d'ingénieur système ;

- Dans la partie "Autres emplois (catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : - Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques – Sous-direction des systèmes d'information et de communication –" : l'emploi de technicien en maintenance informatique et téléphonique, l'emploi de responsable d'application, l'emploi de technicien système, l'emploi de chef de projet multimédia et l'emploi de technicien des infrastructures bâtementaires ;

- Dans la partie "Emploi de catégorie C" de la rubrique "- Service employeur : - Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques – Sous-direction du soutien technique" l'emploi de retoucheuse.

II.- L'emploi de conseiller technique figurant dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Cabinet –" est transféré dans la partie "Emplois de responsabilité (Catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Secrétariat général pour l'administration –"

- et est transformé en un emploi de conseiller technique, chef de projet de modernisation de l'accueil des usagers, du centre de réception des appels d'urgence et de la chaîne de commandement opérationnel de la Préfecture de police auprès du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration.

III.– a) L'emploi ci-après figurant dans la partie "Emplois de responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Service de la communication –" :

<b>- Service employeur : Service de la communication -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I – Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 chef de l'unité internet du département de la communication institutionnelle	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

est transformé comme suit :

<b>- Service employeur : Service de la communication -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I – Emplois de responsabilité (Catégorie A) 1 chef du département internet multimédia	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

b) L'emploi ci-après est ajouté dans la partie "Autres emplois (catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : - Service de la communication -" :

<b>- Service employeur : Service de la communication -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
II – Autres emplois (Catégorie B) 1 adjoint au chef du département internet multimédia	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-201 "Administration générale"

IV.– a) L'emploi ci-après est ajouté dans la partie "Emplois de responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Direction des Ressources humaines -" :

<b>- Service employeur : Direction des Ressources humaines -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de catégorie A 1 contrôleur de gestion	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

b) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Emplois de responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : - Direction des Ressources humaines -" est transformé comme suit:

<b>- Service employeur : Direction des Ressources humaines -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de catégorie A 2 médecins de prévention	Médecin	Titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail (DES) ou du certificat d'études spéciales de médecine du travail (CES)	Base Convention C.I.S.M.E + majoration d'ancienneté	Article 920-201 "Administration générale"

V.- Le tableau mentionnant les emplois de la rubrique "- Service employeur : Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance –" est remplacé par le tableau suivant :

<b>- Service employeur : Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de Responsabilité (Catégorie A) 1 chef de la mission achat	Administrateur civil	Niveau II	IB 528-HEB bis	Article 920-201 "Administration générale"
1 contrôleur de gestion sénior, chef de la mission de contrôle de gestion 1 chef du bureau de la commande publique	Administrateur civil	Niveau II	IB 528-HEB bis	Article 920-201 "Administration générale"
2 chefs de projet informatique, responsables des systèmes budgétaires et comptables de la Préfecture de police	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 920-2035 "Informatique"
2 adjoints au chef du bureau de la commande publique 1 chargé de mission auprès du chef du bureau du budget spécial 1 chef du pôle entretien bâtimentaire – hygiène et sécurité 1 chef du pôle affaires générales 1 chef du pôle fournitures courantes et services	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"
5 contrôleurs de gestion 1 contrôleur de gestion analytique	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"
II – Autres emplois (Catégorie B) 1 chargé du pilotage du centre facturier du budget spécial	Secrétaire administratif	Niveau IV	IB 325-675	Article 920-201 "Administration générale"

VI.- a) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Emplois de Responsabilité (catégorie A)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires immobilières –" :

<b>- Service employeur : Service des Affaires immobilières -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de Responsabilité (Catégorie A) 3 spécialistes chargés de la passation des marchés publics	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

1 architecte conducteur d'opérations, responsable du bureau d'études	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
4 architectes conducteurs d'opérations adjoints au chef de secteur	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
6 architectes conducteurs d'opérations dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
4 conducteurs d'opérations et chargés d'études aux opérations de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 921-1312 "Incendie"
	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	
1 ingénieur chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 920-2033 "Service du matériel"

Sont transformés comme suit :

<b>- Service employeur : Service des Affaires immobilières -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de Responsabilité (Catégorie A) 1 spécialiste chargé de la passation des marchés publics 1 spécialiste chargé de la passation des marchés publics, chef du pôle concours et précontentieux, montages spécifiques 1 spécialiste chargé de la passation des marchés publics de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"
1 architecte conducteur d'opérations, chargé de mission	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
5 architectes conducteurs d'opérations dans les secteurs opérationnels du département construction et travaux	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"
1 architecte conducteur d'opérations, faisant fonction d'adjoint au chef de secteur	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 920-2033 "Service du matériel"

3 conducteurs d'opérations et chargés d'études aux opérations de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris	Architecte et urbaniste de l'Etat	Diplôme d'Etat d'architecte	IB 427-HEB	Article 921-1312 "Incendie"
	Ingénieur des travaux	Niveau I	IB 379-966	
1 chef de projet en systèmes et réseaux d'information et de communication	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

b) Les emplois ci-après figurant dans la partie "Autres emplois (catégorie B)" de la rubrique "- Service employeur : Service des Affaires immobilières -" :

<b>- Service employeur : Service des Affaires immobilières -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
II – Autres emplois (Catégorie B) 3 assistants techniques chargés de la conduite d'opérations	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-2033 "Service du matériel"
2 techniciens sécurité incendie	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-2033 "Service du matériel"

Sont modifiés comme suit :

<b>- Service employeur : SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
II – Autres emplois (Catégorie B) un assistant technique chargé de la conduite d'opérations	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-2033 "Service du matériel"
un technicien sécurité incendie	Technicien supérieur	Niveau III	IB 325-675	Article 920-2033 "Service du matériel"

VII.- Après le tableau relatif aux emplois de la Direction opérationnelle des services techniques et logistiques, le tableau suivant est inséré :

<b>- Service employeur : Direction des Transports et de la Protection du public - Cabinet -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I – Emploi de catégorie A 1 contrôleur de gestion	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

VIII.- Après le tableau relatif aux emplois de la Direction des transports et de la protection du public, le tableau suivant est inséré :

<b>- Service employeur : Direction de la Police générale - Cabinet -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I – Emploi de catégorie A 1 contrôleur de gestion	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 920-201 "Administration générale"

IX.- Le tableau mentionnant les emplois figurant dans la rubrique "- Service employeur : Secrétariat Général de la zone de défense et de sécurité – Service interdépartemental de la protection civile –" est remplacé par le tableau suivant :

<b>- Service employeur : Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité – Service interdépartemental de la protection civile -</b>				
<b>Emploi et Nature des fonctions à exercer Niveau de responsabilité</b>	<b>Corps correspondant</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de traitement</b>	<b>Imputation dans le budget spécial (section de fonctionnement)</b>
I - Emploi de responsabilité (Catégorie A) 1 chargé de mission "exercices"	Administrateur civil	Niveau II	IB 528-HEB	Article 921-1411 "SIPC"
5 chargés de mission "planification"	Attaché d'administration	Niveau II	IB 379-966	Article 921-1411 "SIPC"
1 responsable des systèmes d'information des directions	Ingénieur	Niveau I	IB 415-1015	Article 921-1411 "SIPC"

Article 2 : A l'article 16 de la délibération des 6, 7 et 8 juillet 2009 susvisée, le chiffre : "cinq" est remplacé par le chiffre : "quatre".

Article 3 : I.- Sous réserve des II. et III. ci-dessous, la présente délibération entre en vigueur au 1er janvier 2014.

II.- Les suppressions d'emplois prévues au I. de l'article 1er entrent en vigueur au 1er février 2014.

III.- La création de deux emplois de contrôleurs de gestion prévue au V. de l'article 1er entre en vigueur au 1er avril 2013 et la transformation de l'emploi de conseiller technique au Cabinet du Préfet de police en emploi de conseiller technique au Secrétariat général pour l'administration prévue au II. de l'article 1er entre en vigueur au 15 juillet 2013.